Envoyé en préfecture le 20/12/2019 Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID: 059-200039386-20191219-2019\_23-DE

# **DÉLIBÉRATION 2019-23**

## SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Objet : Examen du rapport annuel de la Délégation de Service Public pour l'année 2018

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du treize décembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE			$\boxtimes$	M. COULON
	M. Nicolas BERTIN	$\boxtimes$			
	M. Salvatore CASTIGLIONE			$\boxtimes$	
	M. Christophe COULON	$\boxtimes$			
	Mme Annie DEFOSSE	$\boxtimes$			
	Mme Christine ENGRAND				
	M. André FIGOUREUX			$\boxtimes$	M. PETIT
	M. Anthony JOUVENEL	$\boxtimes$			
	M. Jacques PETIT	$\boxtimes$			
	M. Gérard PHILIPPE			$\boxtimes$	M. BERTIN
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL			$\boxtimes$	
	M. Jean-Marc GOSSET			$\boxtimes$	
	M. Mickaël HIRAUX			$\boxtimes$	
	M. Luc MONNET	$\boxtimes$			
	Mme Anne VANPEENE	$\boxtimes$			
Département du Pas-de-Calais	M. Alain DELANNOY			$\boxtimes$	
	M. Jean-Claude DISSAUX	$\boxtimes$			
	Mme Bénédicte MESSEANNE- GROBELNY	$\boxtimes$			
	Mme Maïté MULOT-FRISCOURT	$\boxtimes$			
	M. Claude PRUDHOMME			$\boxtimes$	Mme MESSEANNE- GROBELNY
		10	0	10	4

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID: 059-200039386-20191219-2019\_23-DE

### Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1411-3,

**Vu** le compte-rendu annuel 2018 remis par la société THD 59/62 concernant la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique,

**Vu** la convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'examen du rapport d'activités 2018 de la Délégation de Service Public en date du 19 décembre 2019,

#### Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 : DECIDE** de prendre acte du rapport d'activités 2018 concernant la Délégation de Service Public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord-Pas-de-Calais Numérique.

### Adopté par :

Voix pour : 14Voix contre : 0Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour extrait conforme:

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le 20/12/2019